



CQP Monteur en Installation de Traite

CPNE

Convention Collective
Nationale des entreprises
de la maintenance,
distribution et location de
matériels :

- Agricoles,
- De travaux publics, de bâtiment et de manutention
- De motoculture de plaisance et activités connexes

SDLM

Objectif

Être capable de :

- de Monter, assembler et raccorder les équipements d'une installation de traite

Public concerné

- Jeune de 18 à 25 ans dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- Salariés et demandeurs d'emploi

Cycle de formation

- Durée de la formation : 560 heures
- Alternance

Organisme formateur

GRETA de l'Anjou (49) - tél. : 02 41 24 11 11

Niveau requis

CAP ou BEP ou BTA dans les métiers du machinisme agricole, bâtiment ou électrotechnique
Ou expérience professionnelle d'un an dans les métiers du machinisme agricole, bâtiment ou électrotechnique

Classification convention collective à l'issue de la formation

A50, niveau II

Programme pédagogique

- ⚙ Module 1 : Réceptionner et contrôler le matériel chez l'exploitant ou en concession 32 h
- ⚙ Module 2 : S'assurer de la faisabilité de l'implantation par la mise en cohérence des plans avec la réalité 52 h
- ⚙ Module 3 : Effectuer les mesures, tracer l'implantation et fixer les éléments au sol, au mur voire au plafond 70 h
- ⚙ Module 4 : Assembler, monter, câbler les composants de l'installation 119h
- ⚙ Module 5 : Raccorder l'installation aux énergies et évacuations 35h
- ⚙ Module 6 : Connaissances générales sur la vache et la récolte du lait 105h
- ⚙ Module 7 : Connaissance théoriques et transverses 98h
- ⚙ Certification « Monteur en installation de traite » 35h

Évaluations

⚙ Évaluations en cours de formation

Épreuves écrites et/ou orales, à l'initiative du formateur d'une durée de 1h à 2h, pour chaque module du référentiel : Coefficient 1 attribué pour chaque module

L'évaluation est pratiquée au cours de la formation par les formateurs sous forme de tests ou de mise en situation en atelier. L'objectif est de pouvoir vérifier et formaliser tout au long de la formation, la progression pédagogique et les acquis de chaque candidat.

⚙ Évaluations terminales

Épreuve 1 : Présentation d'un rapport d'activités

Durée : 20 mn de soutenance et 10 mn de questions du jury

Épreuve 2 : Évaluation sur une installation de traite

Durée : 30 min d'analyse et de présentation au jury